



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

Dossier de presse

Festival « Legalize Tekno » : les services de l'Etat se mobilisent

Le ministère de l'Intérieur a autorisé la tenue du teknival du 1^{er} mai 2012 dans notre département. **Du vendredi 27 au lundi 30 avril, plusieurs milliers de teknivaliers** originaires de nombreux pays d'Europe seront présents sur le terrain militaire de Laon-Couvron, choisi pour accueillir les « murs de son » des groupes de musique tekno.

Un tel événement nécessite un dispositif de sécurisation important, visant à en assurer le bon déroulement en matière de sécurité publique, sanitaire et environnementale ainsi que de circulation et de secours à personnes.

P. 2 ► Un événement exceptionnel...

P. 3 ► ...nécessitant un dispositif de sécurisation important



Service départemental de la communication interministérielle
Cabinet - Préfecture de l'Aisne -
2 rue Paul Doumer 02010 Laon Cedex
Contacts 03.23.21.82.15 ou pref-communication@aisne.gouv.fr

Un événement exceptionnel...

Le ministère de l'Intérieur a autorisé la tenue du teknival du 1^{er} mai 2012 sur **un terrain de 150 hectares** appartenant à la base militaire de Laon-Couvron, qui accueille le 1^{er} régiment d'artillerie de marine.

Au total, l'événement intitulé cette année « Legalize Tekno » et organisé par les fédérations Pact et Unis-son doit accueillir environ **150 murs de son** (ou *sound systems*).

La diffusion de musique tekno commencera le vendredi 27 avril à 16 heures et prendra fin le lundi 30 avril à 12 heures.

Le samedi et le dimanche, une coupure de son de deux heures aura lieu entre 14 heures et 16 heures.

...nécessitant un dispositif de sécurité important

Sous l'autorité de Pierre Bayle, préfet de l'Aisne, les services de l'Etat s'organisent pour faciliter l'accès des teknivaliers, assurer la sécurité des participants et des populations riveraines et prévenir tout trouble à l'ordre public.

Quatre grands pôles ont ainsi été définis :

- Le pôle « **coordination générale** » est chargé du pilotage et du suivi de l'ensemble du dispositif, de l'organisation de la chaîne de commandement, de la vérification de la bonne mise en place du dispositif sur le terrain et des relations avec le ministère de l'intérieur ;

- Le pôle « **sécurité, ordre public et circulation** », regroupant les services de police, de gendarmerie et des sapeurs-pompiers, a pour charge la sécurité incendie, la sécurisation du site et de ses abords et surveillera également les points d'accès au site, en liaison avec la direction de la voirie du Conseil général et la SNCF ;

- Le pôle « **santé et secours à personne** » associe le service départemental d'incendie et de secours au service médical d'urgence (SMUR) en vue de porter secours aux festivaliers, de procéder aux évacuations vers les centres hospitaliers et de prévenir les risques, notamment en matière de toxicomanie.

- Le pôle « **sécurité sanitaire et environnementale** », impliquant l'Agence régionale de santé (ARS) et la direction départementale de la protection des populations (DDPP) a en charge le contrôle des activités commerciales, l'hygiène du site (eau, déchets, toilettes), les nuisances sonores et le contrôle des animaux.

Les élus locaux sont étroitement informés des modalités d'organisation du festival et du déroulement de la manifestation.

Une mobilisation exceptionnelle

- Plus de 60 personnels seront présents au sein du Centre Opérationnel de Décision (personnels de la préfecture, de la DDPP et de la DMD, officiers de police, de gendarmerie et du SDIS)
- 335 gendarmes (dont 70 gendarmes mobiles), renforcés par 225 CRS
 - 138 fonctionnaires de la DDSP renforcés par 70 CRS
 - 26 sapeurs-pompiers
 - 19 personnels de la Croix-Rouge
- 3 personnels du service médical d'urgence (SMUR) par rotation